

<b>Membres</b>	<b>16</b>
<b>Présents</b>	<b>14</b>
<b>Votants</b>	<b>14</b>
<b>Exprimés</b>	<b>14</b>
<b>Oui</b>	<b>14</b>
<b>Non</b>	<b>0</b>

Accusé de réception en préfecture  
087-200049278-20220608-DEL-2022-28-DE  
Date de télétransmission : 10/06/2022  
Date de réception préfecture : 10/06/2022



### **EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juin le Bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 31 mai 2022

#### **MEMBRES A VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :**

**Alain DARBON - Estelle DELMOND - Gérald GASCHET - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR Philippe SIMON - Michel THEYS - Guy TOUZET**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

#### **DÉLIBÉRATION N° 2022-28**

#### **OBJET : PROGRAMMES EUROPÉENS - STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT 2023-2027**

Monsieur le Président rappelle que le Bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages du 12 janvier 2022 a validé la méthodologie pour élaborer la candidature en réponse à l'appel lancé par la région Nouvelle-Aquitaine relatif à la mise en œuvre de stratégies de développement local sous la forme d'un DLAL (Développement Local par des Acteurs Locaux) pour la période de programmation européenne 2021/2027.

La candidature du PETR, à remettre avant le 17 juin 2022, comportera les éléments suivants :

- **La présentation de la stratégie :**
  - présentation et diagnostic du territoire, analyse des besoins et du potentiel de développement du territoire
  - descriptif des modalités de mobilisation des acteurs
  - description de la stratégie et de ses objectifs (à partir du projet de territoire)
  - plan d'actions (« fiches-actions »)
  - maquette financière par fonds (LEADER et FEDER)
  - projet d'animation, de communication, de gestion, de suivi et d'évaluation de la stratégie
  - modalités de gouvernance
- **Un résumé du projet de candidature**
- **La charte d'engagement du territoire** pour la mise œuvre de la stratégie signé du Président du PETR
- La copie de **la convention territoriale du 10/12/2021** précisant que la coordination (élaboration, suivi, évaluation) des programmes européens est confiée au PETR par les 3 EPCI
- **L'engagement de la structure portant la candidature** : présente délibération en attendant la délibération du Comité syndical du 22 juin 2022.

Le résumé du projet de candidature est annexé à la délibération : il précise les points essentiels du diagnostic territorial, de la stratégie et de ses objectifs, du plan d'actions et la maquette par fonds, des modalités d'animation, de communication et de gouvernance.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical, à l'unanimité, valident la stratégie présentée dans le dossier de candidature et autorisent le Président à signer tout document se rapportant à cette candidature

Fait et délibéré à Bujaleuf  
Les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures.

**Le Président,**  
**Sébastien MOREAU**